



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351

43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

LE PUY EN VELAY le 16 décembre 2019,

CTL du 16/12/2019 – 2ème convocation

DECLARATION PREALABLE

Madame la Présidente,

Ce CTL convoqué suite au boycott de la 1ère convocation du 04/12/2019, fait lui-même suite au CHS-CT qui s'est tenu le 26/11/2019 sur le même sujet principal, à savoir la mise en place du PUC (Pôle Unifié de Contrôles) au 1er janvier 2020.

Les représentants **FO-DGFIP 43** se sont alors exprimés et vous ont fait part de leurs arguments justifiant d'un vote « contre » sur cette mise en place. Les aspects « hygiène et sécurité » et « conditions de vie au travail » méritaient qu'ils soient présents, interviennent et fassent part de leur analyse et revendications.

Revenons d'ailleurs sur le contexte de ce CHS-CT qui s'est déroulé dans une ambiance déplorable !

La mise en cause permanente des représentants des personnels accusés implicitement d'être « arriérés », « délinquants » et « irresponsables » est tout simplement insupportable !

Ne pas les respecter, c'est les mépriser et à travers eux l'ensemble des personnels.

Rejeter la responsabilité de l'état psychologique actuel de vos agents sur les représentants des personnels est tout simplement indigne !

Vous ne pourrez pas éternellement refuser de voir les conséquences de ce que vos agents subissent depuis de trop nombreuses années : des milliers de suppressions d'emplois, des restructurations incessantes, la dégradation continue d'exercice des missions et des conditions de travail et le recul significatif des droits et garanties dont le droit à pension qu'ils défendent une nouvelle fois dans l'action.

Nous vous rappelons à nouveau que vous êtes en vertu des articles 121-3 du code pénal et L4121-1 du code du travail, pénalement responsable du bien-être physique, mental et matériel des agents sous votre autorité.

La mise en place du PUC fait partie intégrante du NRP (Nouveau Réseau de Proximité) : la preuve en est qu'il apparaissait bien sous la rubrique « nouveau réseau de proximité » dans les documents fournis aux représentants des personnels pour le CTL du 13 juin 2019.

Pour **FO-DGFIP 43** la mise en place du PUC au 01/01/2020 (y avait-il d'ailleurs urgence sur la date?), comme l'ensemble de la géographie revisitée de M DARMANIN, contribue au sabordage des missions de la DGFIP et à sa liquidation.

Pourtant, c'est bien ce plan que vous vendez loyalement aux élus, aux agents et à leurs représentants.

FO-DGFIP 43 dénonce la soi-disant concertation qui n'est en vérité qu'un simulacre de dialogue social et demande le retrait immédiat de ce projet.

Quel est l'intérêt pour les représentants des personnels **FO-DGFIP** de participer à ce CTL ?

Nous vous rappelons notre attachement à un réel dialogue social qui ne consiste pas à ratifier et accompagner des réformes voulues par le seul gouvernement et ses laquais.

Nous n'appliquons pas la politique de la chaise vide par principe mais par réaction à un jeu de dupes inacceptable dont les dés sont pipés dès le départ !

Nous avons le sentiment de perdre notre temps devant votre surdité et votre aveuglement.

Il serait encore plus grave de vouloir faire croire aux personnels que nous pourrions en retirer une quelconque avancée alors que notre seule alternative est de discuter de la longueur de la corde qui va servir à nous pendre !

Au regard de ces éléments, les élus **FO-DGFIP 43** ne siégeront pas à ce CTL et invitent l'ensemble des représentants des personnels à les rejoindre.

Les élus **FO-DGFIP 43**